

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mai à dix-neuf heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE LE GAZ (Isère), dûment convoqués le quinze mai deux mil dix-sept se sont réunis en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT Magali - Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, André GUICHERD Isabelle FAYOLLE, Stéphane NARANCITCH, Anne PINTURIER, Pascal CROIBIER, Marjolène GUILLAUD, André MOREL, Rachel CARPENTIER, Serge ARGOUD, Alexandryn MARY, Nathalie DI PIAZZA, Caroline SCHNEE, Philippe BOUCHER, Gérard FRASSE-MATHON,

ABSENTS :

EXCUSES : Mmes et Mrs André GONON, Cécile CORDIER, Mathilde MAILLARD, Christophe FAVRE, Mickael BUISSON-SIMON, Thierry VERGER, Monique PRIMARD, Agnès COULOUVRAT (de 19 h 30 à 20 h 30)

POUVOIRS : Mmes et Mrs Thierry VERGER à Magali GUILLOT, de christophe FAVRE à André GUICHERD, de Michaël BUISSON-SIMON à Isabelle FAYOLLE, de André GONON à Pascal CROIBIER, de Cécile CORDIER à Alexandryn MARY, de Monique PRIMARD à Caroline SCHNEE, de Agnès COULOUVRAT à André MOREL (de 19 h 30 à 20 h 30)

Secrétaire de séance : Mme Anne PINTURIER - adjointe assistée de Mme LANFREY Marie-paule

DEL2017 047 :

Projet de jardins familiaux - Devis estimatifs (Votée à majorité - 1 abstention d'Isabelle FAYOLLE)

Le maire indique à l'assemblée qu'elle a demandé des devis pour mettre en place les jardins familiaux :

- Devis de branchement d'eau : 2 266.03 € TTC
 - Devis dessouchage : de la parcelle de 5000 m2 environ : 2 640 € TTC
- Avec deux options :

Option 1 :

- Broyage de l'andain crée en bordure : 950 € H.T soit 1 140 € TTC

Option 2 :

- Labour de la parcelle à l'automne : 300 € H.T soit 360 € TTC

- Travaux de terrassement - emplacement d'un parking en fond de jardin : 1 490.40 € TTC

Il conviendra également de prévoir l'installation d'une clôture par les agents communaux.

Coût estimatif des travaux à envisager (hors clôture) : 7 896.43 € TTC avec l'ensemble des options.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur les devis proposés.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents valide ce projet qui va faire l'objet d'une information à l'ensemble de la population avec la parution d'un article sur le « petit gua ». Le maire propose d'attendre le retour des habitants sur ce sujet. Il conviendra également d'examiner la possibilité de fermer le parking. Pour éviter le gaspillage de l'eau possibilité de mettre en place un compteur d'eau.

DEL2017 048 :

Tirage au sort des jurés d'assises

(Votée à l'unanimité)

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu la répartition du nombre de jurés d'assises devant figurer sur la liste annuelle de l'année 2018.

Elle indique à l'assemblée qu'il convient de procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple à celui fixé pour la commune de Saint André le Gaz par arrêté du Préfet de l'Isère soit 6 personnes.

Les conditions pour être nommé juré d'assises sont les suivantes :

- Etre inscrit sur la liste électorale
- Etre âgé d'au moins vingt-trois ans
- Posséder la nationalité française

Sont nommés jurés d'assises en 2018 les personnes suivantes :

- n°28 - Monsieur ANNEQUIN Aimé - 32 rue Lamartine - 38490 St André le gaz
- n°1644 - Monsieur REPLAT André - 34 rue de la République - 38490 St André le gaz
- n°747 - Madame GAILLARD épouse LEAL Françoise - 35 rue Chateaubriand - 38490 St André le Gaz
- n° 691 - Madame FONTAINE Chantal - 50 Rue de République - 38490 St André le gaz
- n°912 - Madame GUIGAL Paule - 6 rue Gambetta - 38490 St André le gaz
- n°325 - Monsieur CARON Patrice - 95 rue Branly - 38490 St André le gaz

DEL2017 049:

Demande de devis réactualisés pour la toiture du groupe scolaire Vercors - Isolation en toiture (Votée à l'unanimité)

Le maire indique à l'assemblée que les travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Vercors doivent être réactualisés.

Magali GUILLOT maire rappelle à l'assemblée que la toiture du groupe scolaire VERCORS a fait l'objet de devis de plusieurs entreprises qui ont été demandés en 2016.

Elle précise qu'une seule entreprise propose une réfection de la toiture en procédant à la mise en place d'un isolant.

Elle rappelle le coût des travaux chiffré par chacune d'elle :

- JACQUEMOND-COLLET (pas d'isolant en toiture) : 71 157 €
- ALLO SERVICES (pas d'isolant en toiture) : 70 963.30 €
- Menuiserie/Charpente du Dauphiné : 130 672.87 € (comprenant la pose d'un isolant en toiture : 42 703.74 €)

Avant de procéder à une nouvelle consultation il convient de définir le souhait de la collectivité sur la possibilité d'isoler ou non cette toiture.

Magali GUILLOT rappelle que ce bâtiment n'est pas économique en énergie, elle précise que pendant la période de forte chaleur il est nécessaire de mettre en fonctionnement la climatisation.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité d'isoler la toiture du bâtiment ou non compte tenu du coût lié à ces travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide la proposition du maire en intégrant l'isolation de la toiture de ce bâtiment qui permettra de réaliser des économies d'énergie. Une nouvelle consultation va être réalisée.

DEL2017 050:

**Marché de restauration en liaison froide - mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure d'appel d'offre et la passation du marché
(Votée à l'unanimité)**

Le maire indique à l'assemblée que le marché de la restauration en liaison froide arrive à échéance au mois de décembre 2017. Il convient par conséquent de procéder à une nouvelle consultation.

Elle propose au conseil municipal de confier à un maître d'oeuvre la réalisation du dossier de consultation des entreprises à partir du programme arrêté par le maître d'ouvrage comportant le cadre des pièces contractuelles administratives mises à jour conformément au code des marchés publics en application.

Monsieur Roger CHATELAIN économiste a fait parvenir une proposition financière pour l'élaboration du cahier des charges qui se chiffre à 2 640 €.

Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition. Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré valide à l'unanimité cette proposition.

DEL2017 051:

**Maintenance du logiciel PVe - Proposition de contrat avec la société LOGITUD
(Votée à l'unanimité)**

Le maire rappelle à l'assemblée que le matériel de verbalisation est en fonctionnement. Elle précise que la société LOGITUD propose un contrat de maintenance pour ce matériel.

La proposition de contrat porte sur :

- le logiciel GVe et le terminal de verbalisation (fourni par Logitud solutions)
- le kit de connection au CNT (routeur de transfert + alimentation)

La société LOGITUD s'engage :

- à maintenir en bon état de fonctionnement la solution couverte par ce contrat
- à corriger toutes anomalies de fonctionnement
- à effectuer la révision s'imposant à la suite d'un changement au niveau de la réglementation en vigueur
- à informer le client de toutes évolutions apportées à la solution maintenue
- à assister téléphoniquement le client dans l'utilisation de ladite solution

Le coût de la maintenance annuelle se chiffre à 297 € H.T.

Le tarif forfaitaire sera révisé chaque année par la société Logitud solutions dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Formule de révision : $P1 = P0 \times (S1/S0)$

P1 = coût de la maintenance révisé

S1 : dernier indice SYNTEC publié à la date de révision

P0 : coût initial de la maintenance

S0 : Indice SYNTEC initial (Janvier 2017 : 258.4)

Le maire propose à l'assemblée de signer un contrat de maintenance avec la société LOGITUD.
Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré donne son accord sur cette proposition autorise le maire à faire les démarches auprès du prestataire.

**DEL2017 052: Proposition de confier à un cabinet indépendant spécialisé l'étude des dossiers d'assurance de la collectivité
(Votée à l'unanimité)**

Le maire indique à l'assemblée qu'elle a sollicité un cabinet indépendant spécialisé dans le domaine des assurances et risques associés pour étudier les dossiers d'assurance de la collectivité.

Sa mission consisterait :

- Mettre à jour les polices d'assurances avec le service administratif
- Développer les connaissances permettant d'apprécier l'étendue des garanties des contrats
- Prévention et protection (retour d'expérience)
- Information et conseil de la collectivité
- Analyse
- Etude sur les risques de la collectivité
- Suivi de sinistres
- Accompagnement sur expertise
- Organisation de réunion d'échanges avec les compagnies d'assurance
- Veille règlementaire et jurisprudence
- Visite prévues dans les locaux : 2 visites obligatoires

Le coût de cette prestation se chiffre à 1950 € H.T.

Le maire indique à l'assemblée que le contrat d'assurance multirisque est très élevé et n'a jamais fait l'objet de renégociation, la commune ayant tout à y gagner sur le plan financier à revoir ses contrats avec un cabinet spécialisé.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré valide cette décision autorise le maire à faire les démarches auprès du prestataire pour étudier les dossiers d'assurance de la collectivité.

**DEL2017 053:
Examen d'une demande du basket club de la commune des Abrets en Dauphiné
(Refus à l'unanimité)**

Magali GUILLOT indique à l'assemblée que le club de basket des ABRETS EN Dauphiné sollicite un financement auprès des communes pour l'achat de panneaux règlementaire pour le gymnase du Colombier.

La commune de saint André le Gaz étant intégrée au SIVU en charge de la gestion du gymnase utilisé par les établissements scolaires, le club de basket sollicite un financement justifié par la mise à disposition de toute personne des infrastructures sportives.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents refuse de verser une participation pour l'achat de panneaux de basket au club de la commune des Abrets en Dauphiné.

DEL2017 054 :

Complément délibération du 1^{er} septembre 2016 - Prix des lots du lotissement communal - Rajout consultation service domaines (Votée à l'unanimité)

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2016 fixant le prix des terrains du lotissement le clos communal,

Considérant l'avis des domaines en date du 7 février 2017,

Le maire rappelle à l'assemblée le prix des lots fixés

Numéro du lot	Surface du lot	Prix du terrain TTC
n°1 - n°3 - n°4	600 m ²	64 800 € X 3 = 194 400 €
n°2	610 m ²	65 880 €
n°5	750 m ²	72 750 €
n°6	820 m ²	79 540 €
n°7 - n° 10	650 m ²	70 200 € X2 = 140 400 €
n°8 - n° 11	850 m ²	73 950 € X 2 =147 900 €
n°9	800 m ²	69 600 €
n° 12 - n° 13 - n° 14 -n° 15 - n° 16	630 m ²	68 040 € X 5 = 340 200 €
Total Produit vente lots		1 110 670 €

Elle précise qu'il convient d'intégrer dans la délibération l'autorisation de signature de la convention avec l'association syndicale qui sera créée lors de la première vente. Cette convention précise les espaces à charge de la commune et ceux à charge de l'association syndicale (entretien et réparations éventuelles du local de présentation des ordures ménagères et du point de regroupement des boîtes aux lettres ainsi que l'entretien et le fleurissement des espaces réservés à cet effet).

Elle demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour procéder à la vente des lots du lotissement le clos communal, de l'autoriser à signer tous documents et conventions concernant les actes de vente notariés à venir.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, autorise le maire à faire toutes les démarches concernant la vente des lots, à signer tous documents y afférents.

Cette délibération vient compléter celle du 1^{er} septembre 2016.

Questions et informations diverses

- Désignation d'un élu auprès de la CLECT (commission locale des charges transférées) : Magali GUILLOT

- Désignation de représentants du conseil municipal ou autres aux commissions du CISPD

- Sécurité routière : Nadine BILLON-GALLAND

- Citoyenneté : néant

- Délinquance : néant
- Addiction : néant

- Information du conseil municipal au sujet du courrier adressé à l'inspection d'académie concernant les rythmes scolaires

- Tour de garde des élections législatives

- Information sur une proposition de formation qui aurait lieu en mairie à destination des agents en charge de la surveillance des enfants au restaurant scolaire et dans les cours de récréation. A la demande de la collectivité le CNFPT (centre national de formation pour le personnel territorial) propose de faire intervenir un organisme spécialisé « les francas de l'Isère ». Cette formation serait prise en charge au titre de la cotisation formation professionnelle. Les agents ont été consultés oralement et sont favorables. 8 à 10 agents de la collectivité pourraient suivre cette formation. Cependant il conviendrait de l'ouvrir à d'autres collectivités puisqu'elle ne pourra avoir lieu qu'avec un effectif minimum de 15 à 17 stagiaires. Elle se tiendrait sur 3 jours, deux jours les 10 et 11 juillet 2017 et éventuellement le 28 août 2017. Les collectivités qui sont associées sont Aoste (4 stagiaires), La tour du Pin (3), le Passage (2). La commune de Saint André le gaz (9).

- Recrutement d'un agent administratif : Marine LEBAS née en 1993 - Elle prend son poste à compter du 3 juillet 2017.

- Mairie vigilante : Magali propose d'inciter les administrés à s'inscrire sur le site. Sont référents quartier : Pascal CROIBIER, Gérard FRASSE-MATHON, Frédéric DUMOUCHEL, Marjolène GUILLAUD.

- Fossé précaire : information au sujet du dossier. Un devis a été établi par un cabinet d'étude pour un coût de 20 000 €, pour l'instant la commune n'y a pas donné suite. Un technicien des VDD va seconder la commune en proposant un cahier des charges simplifié qui permettra à la commune de définir une ligne de conduite.

- Le maire demande à l'assemblée son avis sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la prise en charge éventuelle des frais de déplacement des joueurs et accompagnateurs de football à Estrablin qui participent à la final du football qui aura lieu le 10 juin 2017. 8 élus seraient plutôt pour le versement d'une subvention, 7 élus plutôt contre. La délibération sera prise ultérieurement. Gérard FRASSE-MATHON préconise : De définir une fois pour toute une stratégie pour l'attribution des subventions aux associations avec à l'appui le bilan de trésorerie.

- Pôle enfance santé : il convient de définir un nom pour cet établissement. Magali propose au conseil municipal de réfléchir et de faire des propositions.

- Arnaud GUILLET en charge du suivi des maisons de services au public doit rencontrer prochainement les secrétaires de mairie pour les informer sur le service apporté par les MSAP. Il doit venir en mairie prochainement.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée vers 21 h 30.